

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance extraordinaire tenue le 20 mai 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 729-2020-2 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LES PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2020 »

Ce règlement modifie le règlement 729-2020 dans le but de rétablir la pénalité sur les taxes impayées.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site web de la Municipalité et à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Val-David, ce 21 mai 2020.

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier Directrice générale et secrétaire-trésorière